



Demandeur sera pas présent a l audience

Par **etudiantendroit**, le **26/03/2015 à 15:03**

Bonjour le demandeur m a fais savoir qu il ne serait pas présent le jour de l audience du juge de proximit  ni repr sente mais a transmis au tribunal tous les  l ments qu il m a envoy  que risque t il de se passer si il se pr sente pas

Par **moisse**, le **26/03/2015   18:36**

Si le demandeur a pr venu le juge par une lettre motiv e, il y aura simplement un renvoi.rnMais il faut un emp chement s rieux.rnAinsi j'ai observ  un report le defendeur, g rant d'une commerce, ayant  voqu  que l'audience se tenait le jour de l'ouverture de la foire annuelle du canton alors qu'il y tenait un grand stand et comptait prendre un nombre important de commandes selon l'exp rience des ann es pass es.

Par **etudiantendroit**, le **26/03/2015   21:03**

Je sais qu il a pas pr venu le juge il m a juste dis je serai pas pr sent ni repr sente mais j ai envoy  tout mon dossier au tribunal quel risque pour lui comme pour moi

Par **moisse**, le **27/03/2015   08:24**

Bonjour,rnL'affaire sera vraisemblablement report e, voire radi e.rnDans ce dernier cas le

demandeur devra recommencer la procédure d'inscription au rôle, et l'affaire se poursuivra comme si de rien n'était.

Par **alterego**, le **27/03/2015** à **12:16**

Bonjour,rnrnMerci de précisez le Tribunal concerné.rnrnCordialement

Par **moisse**, le **27/03/2015** à **15:48**

Bonsoir,rnPour mémoire, 1ere ligne de la discussion:rn[citation] le demandeur m a fais savoir qu il ne serait pas présent le jour de l audience du juge de proximate ni représente [/citation]

Par **alterego**, le **27/03/2015** à **16:44**

Oups ! Merci moisse.